Envoyé en préfecture le 06/12/2017
Reçu en préfecture le 06/12/2017
Affiché le
ID : 974-219740123-20171206-DE2017_46-AU

VILLE DE
SAINT-JOSEPH
Direction Aménagement &
Développement Urbain
Service Foncier

2017- 54

DÉCISION N°46 / 2017

De conclure un contrat de location de bâti

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122,22-5°,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 10 avril 2014,

DECIDE

Article 1er.- De conclure un contrat de location d'un local sis au 19, impasse COCO HUET – 97480 Saint-Joseph,

Entre les soussignés :

Le bailleur : la SODEGIS représentée par son Directeur Général par intérim en exercice Monsieur Patrick CORRE,

Le locataire : La commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Moyennant le paiement mensuel de **QUATRE CENT QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS T.T.C. (404,98 €).**

Le paiement du loyer s'effectuera trimestriellement sur présentation d'une facture.

Durée du contrat : 1 an à compter du 4 décembre 2017.

Article 2. - La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 06 DEC. 2017
Le Maire,
L'élu(e) délégué(e)

Christian LANDRY